

Question orale de Gladys Kazadi, députée Les Engagés, à l'attention de M. Alain Maron, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Action sociale et de la Santé

Concerne : Santé mentale des femmes en prison

Monsieur le Membre du Collège,

La santé mentale des femmes incarcérées constitue un enjeu majeur pour notre système pénitentiaire. Ces femmes font face à des traumatismes spécifiques et à des conditions de détention souvent inadaptées, accentuant leur vulnérabilité psychologique. La question revêt une importance cruciale car elle touche non seulement à la dignité humaine, mais également à la réinsertion et à la prévention de la récidive. Les récentes analyses soulignent que le manque d'accompagnement psychologique adéquat aggrave leur souffrance et complique leur parcours de réhabilitation. Il apparaît dès lors impératif de renforcer les actions concrètes afin de garantir des soins adaptés et respectueux des droits fondamentaux.

Notre Mouvement Les Engagés réaffirme son engagement en faveur d'une prise en charge globale et adaptée de la santé mentale en milieu carcéral. Nous estimons que les actions déjà mises en œuvre doivent être évaluées et renforcées pour mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes incarcérées. Il est essentiel de mesurer l'impact des actions actuelles et d'envisager leur amélioration immédiate pour garantir la protection psychologique des détenues.

Je souhaite dans ce cadre vous poser les questions suivantes :

1. Quel suivi fait la COCOF des mesures mises en œuvre dans les établissements pénitentiaires pour améliorer l'accès aux soins psychologiques destinés aux femmes incarcérées ?
2. Comment la COCOF évalue-t-elle l'efficacité des dispositifs actuels en termes de prise en charge et de réduction des symptômes de détresse psychologique chez ces détenues ?
3. Des partenariats opérationnels avec des institutions spécialisées et des associations de santé mentale ont-ils été instaurés pour assurer un accompagnement personnalisé et adapté ?

Ces questions visent à obtenir une clarification sur les actions concrètes mises en œuvre pour garantir un soutien psychologique efficace et adapté aux besoins des femmes incarcérées, assurant ainsi le respect de leur dignité et facilitant leur réinsertion.

Je vous remercie, Monsieur le Membre du Collège, pour vos réponses et votre engagement sur ce sujet.

Gladys Kazadi



Le 27 février 2025

